

Plan De  
● ● ● ● ●  
**Mobilité**  
● ● ● ● ●  
2025 > 2035



LA LIBERTÉ DE  
SE DÉPLACER  
POUR TOUS



**ARRÊTÉ DU PROJET**





# AU CŒUR DE LA POLITIQUE DE MOBILITÉ DE TPM

Comment mieux se déplacer demain sur notre territoire ? C'est à cette question que répond le Plan de Mobilité (PDM) 2025-2035 de la Métropole Toulon Provence Méditerranée. Ce document fixe la feuille de route pour les dix prochaines années : faciliter les déplacements du quotidien, améliorer la qualité de vie des habitants des 12 communes membres et réduire l'impact de la mobilité sur l'environnement.

## UNE DÉMARCHE COLLECTIVE, CONSTRUITE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Obligatoire pour toutes les grandes agglomérations, le PDM s'inscrit dans le cadre de la **loi d'orientation des mobilités (LOM)**, qui vise à rendre les transports **plus propres, plus accessibles et plus sûrs**. Il succède au **Plan de Déplacements Urbains (PDU)**, en vigueur jusqu'en 2025, et devient le nouveau cadre de référence pour construire les mobilités pour les 10 prochaines années.

**Conçu par la Métropole TPM, à travers sa Direction des Transports et de la Mobilité**, le PDM s'appuie à la fois sur les enseignements tirés du précédent PDU et sur les résultats de l'**Enquête Mobilité Certifiée Cerema (EMC<sup>2</sup>)**, menée en 2021-2022 à l'échelle du bassin de mobilité, élargi aux intercommunalités voisines.

Sa construction repose sur une démarche partenariale réunissant plus de 150 acteurs. A chaque étape, la Métropole a associé les collectivités, institutions et intercommunalités voisines, mais aussi les entreprises, les acteurs économiques, les associations et les représentants des citoyens du territoire.

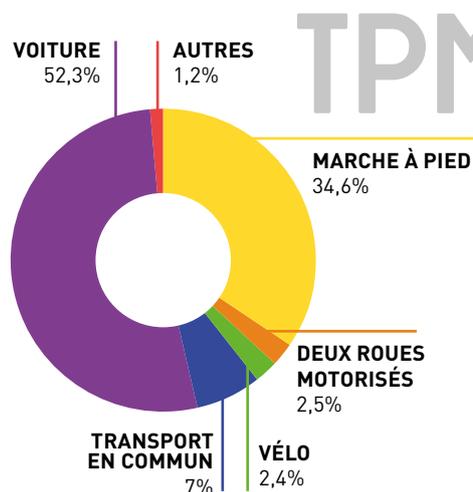


**PDM 2025-2035 :  
une démarche structurante pour  
l'avenir de nos déplacements**

### Les 3 grandes étapes du PDM

- 1 Un diagnostic approfondi, pour comprendre les pratiques de déplacement et les contraintes locales ;
- 2 Une phase de scénarios, pour explorer plusieurs trajectoires possibles ;
- 3 Un plan d'actions, présenté ici, pour traduire la stratégie retenue en réalisations concrètes d'ici 2035.

## PARTS MODALES EN 2022



# UN DIAGNOSTIC DES MOBILITÉS POUR COMPRENDRE ET AGIR

Réalisé en 2024, le diagnostic a dressé un état des lieux des mobilités pour orienter les actions du Plan de Mobilité. Chaque jour, on dénombre 1,3 million de déplacements au sein de TPM !

Basé sur des données précises (enquêtes, comptages, études de terrain) et sur les échanges avec les acteurs locaux, il a permis d'identifier **les grandes forces et faiblesses du territoire** :

## > Un territoire contraint mais attractif

Entre mer et reliefs, les flux se concentrent sur quelques grands axes, dont l'A57, autour de laquelle se trouvent la moitié des habitants et 80 % des emplois.

## > Des moyens limités, un défi partagé

Organiser les mobilités sur un territoire très varié est un défi, d'autant que TPM dispose de ressources plus faibles que d'autres métropoles, avec un Versement Mobilité limité à 50 M€ par an.

## > Des centralités multiples

4 grands bassins de vie, Toulon, Ouest, Est et Hyères

## > Une forte saisonnalité qui impliquent la coexistence de réseaux de déplacement globaux et locaux.

L'été, la population augmente de 24 % et 83 % des touristes utilisent la voiture, saturant routes et parkings, notamment vers les pôles touristiques et littoraux.

## > Des mobilités qui évoluent

La voiture reste majoritaire (52 % des trajets), mais recule au profit de la marche (34 %), du vélo (2,4 %) et des transports collectifs (7 %).

## > De fortes disparités sociales et territoriales

Les habitants de certains secteurs du territoire sont peu motorisés, d'autres très dépendants de la voiture, appelant des réponses adaptées et solidaires.

## Des projets sont d'ores et déjà engagés et intégrés dans le PDM :

- > Les pôles d'échanges multimodaux de Hyères et de la Pauline ;
- > Le Transport en Commun en Site Propre (TCSP), déclaré d'Utilité Publique en octobre 2025 ;
- > La navette toulonnaise et le Service Express Régional Métropolitain ;
- > L'augmentation de l'offre de Transport en commun.



## Les 5 objectifs du PDM 2025-2035

- > Renforcer la cohésion sociale en permettant à chacun de se déplacer en sécurité sur tout le territoire
- > Réduire l'empreinte environnementale et l'impact sur la santé de la mobilité
- > Evoluer vers une ville du quart d'heure, avec un rééquilibrage de l'espace public résilient
- > Favoriser la cohabitation/coexistence des mobilités touristiques et du quotidien
- > Garantir la recevabilité juridique et la faisabilité / pérennité du PDM



## UN PLAN D' ACTIONS AUTOUR DE 4 GRANDS AXES

Le plan d'actions traduit la stratégie du PDM.

Il comprend 39 actions à engager au cours des 10 prochaines années, regroupées autour de 4 grands axes :

**AXE A** DONNER AU TRANSPORT COLLECTIF LE POUVOIR DE CONCURRENCER L'AUTOSOLISME

**AXE B** FAIRE ÉVOLUER LE PARTAGE DE L'ESPACE PUBLIC EN METTANT LES MOBILITÉS ACTIVES AU CŒUR DES AMÉNAGEMENTS

**AXE C** ORGANISER LES MOBILITÉS TOURISTIQUES ET ÉVÉNEMENTIELLES

**AXE D** ACCOMPAGNER LES MUTATIONS PAR UN ÉCOSYSTÈME DES MOBILITÉS



# FAIRE DES TRANSPORTS EN COMMUN UNE ALTERNATIVE CRÉDIBLE À LA VOITURE

La Métropole Toulon Provence Méditerranée renforcera son offre de transports collectifs et partagés. Il s'agit d'offrir une alternative crédible et efficace à la voiture individuelle, en s'appuyant sur un réseau complet (train, bus, cars express, bateau, covoiturage, taxis) capable de répondre à tous les besoins de déplacement, du quotidien comme du week-end.



## UN RÉSEAU RÉGIONAL COLLECTIF ENCORE PLUS EFFICACE

Les mobilités du territoire métropolitain sont étroitement liées à celles de la Région Sud et son réseau ZOU!. En effet, le territoire métropolitain est soumis chaque jour à des déplacements pendulaires venant notamment des intercommunalités limitrophes. Cette situation souligne la nécessité de se connecter de manière beaucoup plus forte aux territoires voisins.

Dans les années à venir, plusieurs actions seront menées en partenariat pour renforcer cette complémentarité :

- > **Renforcer l'offre ferroviaire du réseau ZOU!**, avec des trains plus fréquents, mieux cadencés et des horaires élargis. En lien avec les projets de la Ligne Nouvelle Provence-Alpes-Côte d'Azur (LNPCA) et de Service Express Régional Métropolitain (SERM), la Métropole saisira les opportunités offertes pour faire du train un véritable «RER Toulonnais» de Saint-Cyr-sur-Mer à Carnoules et sa branche vers Hyères.
- > **Moderniser les lignes express de cars ZOU!**, afin de les rendre plus rapides, plus régulières et mieux connectées aux gares et aux pôles d'activités.
- > **Développer le covoiturage du quotidien**, avec des lignes à créer ou à prolonger, des points d'arrêt identifiés, des voies réservées au covoiturage à étudier et une intégration au futur outil numérique de mobilité (MaaS), qui regroupera l'ensemble des services métropolitains.



**Une collaboration étroite entre TPM et la Région SUD pour construire un réseau collectif.**



## LE RÉSEAU MISTRAL, MOTEUR DES MOBILITÉS DU QUOTIDIEN

Pour améliorer les déplacements du quotidien, la Métropole prévoit de moderniser et de renforcer le réseau Mistral, élément central des mobilités urbaines.

**Le développement des Lignes à Haut Niveau de Service (LHNS)** constituera une étape clé, avec :

- > un niveau de service élevé d'une fréquence inférieure à 10 minutes en semaine et une amplitude horaire large de 5h30 à 1h ;
- > des arrêts modernisés, accessibles, confortables et bien identifiables ;
- > la création de voies dédiées aux transports en commun et de couloirs d'approche au niveau des «points durs» de circulation.

Pour un réseau complet et au plus proche des territoires, les lignes essentielles (à moins de 20 minutes de fréquence) et de proximité feront l'objet d'un travail de concertation pour adapter leur fréquence.

**Le réseau de navettes maritimes poursuivra son développement** avec des traversées, dans la petite rade et vers les Îles d'Or, plus fréquentes, mieux coordonnées avec les autres modes de transport et adaptées aux besoins des habitants comme des visiteurs.

En complément, **un service de Transport à la Demande (TAD)** sera destiné à renforcer la couverture du territoire et à assurer un service de soirée sur certaines lignes essentielles ou de proximité.

Dans le même esprit, la Métropole adaptera l'offre de transport aux besoins des salariés et des entreprises :

- > expérimentation de navettes vers les zones d'activités,
- > création d'espaces de covoiturage à leurs abords,
- > amélioration des liaisons piétonnes et des dessertes en modes doux dans ces zones.



**Un bus toutes les dix minutes : c'est la mobilité du quotidien à haut niveau de service.**

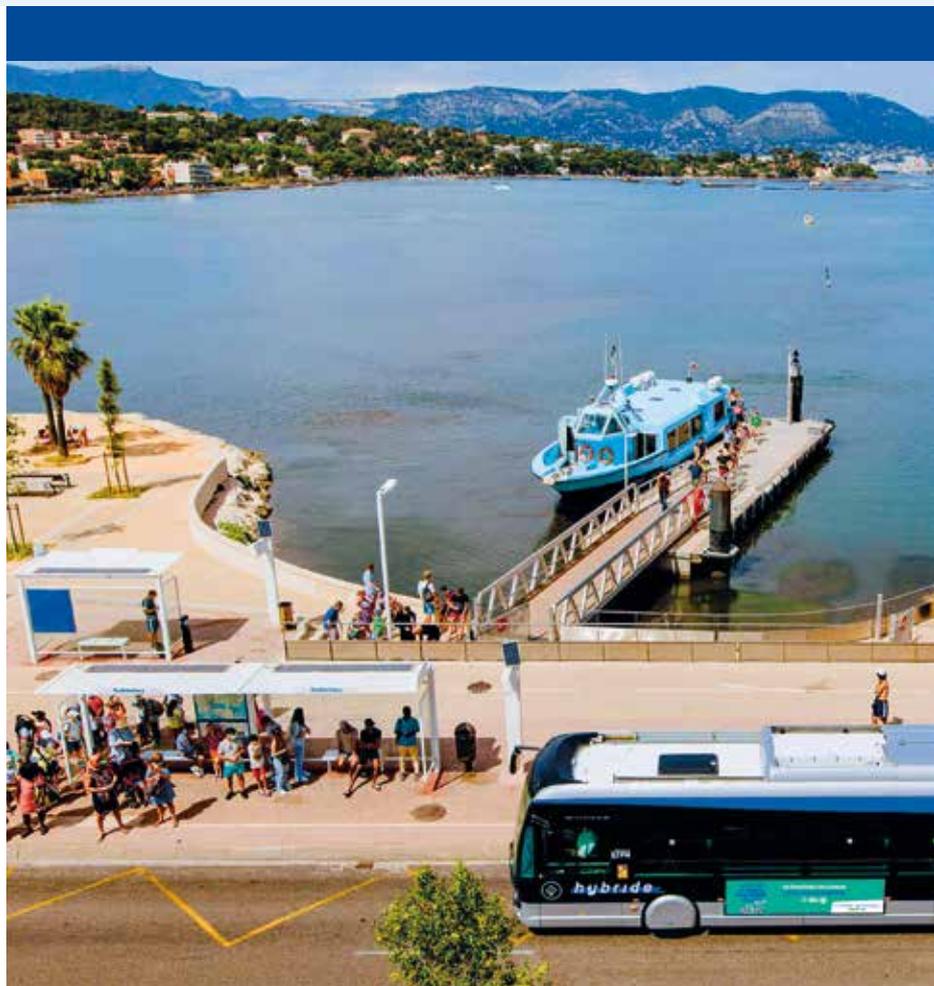
## VOYAGER SANS RUPTURE DE CHARGE : DU VÉLO AU BUS, DU TRAIN AU COVOITURAGE

En lien avec la Région, l'État et les opérateurs de transport, la Métropole contribuera à faire évoluer les pôles d'échanges multimodaux pour en faire des lieux de connexion entre tous les modes : train, bus, vélo, covoiturage ou bateau encore plus performants.

Ces espaces seront plus lisibles, mieux aménagés et agréables à utiliser, pour faciliter tous les trajets du quotidien.

Les principales améliorations envisagées sont :

- > **des parkings relais (P+R)** repensés, agrandis ou créés, mieux jalonnés et identifiés ;
- > **des aménagements cyclables** renforcés et des stationnements vélos sécurisés en plus grand nombre ;
- > **des cheminements piétons** confortables et continus vers les arrêts de bus et les gares ;
- > **des horaires coordonnés** entre les bus, les trains, les navettes maritimes et les avions ;
- > **une information multimodale connectée**, pour accompagner chaque voyageur dans son parcours ;
- > **une billetterie unique** permettra d'acheter et de valider tous les titres de transport depuis son téléphone, en combinant plusieurs modes de transport avec une tarification plus lisible et simplifiée.





# REPENSER L'ESPACE PUBLIC POUR SE DÉPLACER À PIED ET EN VÉLO EN TOUTE SÉCURITÉ

Les mobilités évoluent, et avec elles, la manière d'aménager la ville. Le plan d'actions du PDM propose de faire évoluer l'aménagement et l'usage de l'espace public, afin de créer des rues plus sûres, plus agréables et mieux partagées. Il s'agit de donner plus de place aux mobilités actives et collectives, tout en maintenant une circulation fluide et apaisée.

## DES RUES PENSÉES POUR TOUS LES USAGES

Le plan de mobilité propose une nouvelle manière de concevoir la rue : **plus équilibrée, plus végétalisée et davantage tournée vers les mobilités actives.**

L'enjeu est de réorienter progressivement l'espace public au profit de la marche, du vélo et de la qualité urbaine, plutôt qu'au bénéfice du stationnement automobile.

Pour accompagner cette transformation, **un référentiel d'aménagement** viendra proposer des principes d'aménagement partagés : profils de voirie, stationnement, parcours piétons et cyclables, végétalisation, accessibilité des arrêts de bus... Cet outil, conçu dans un esprit de cohérence et de souplesse, aidera les communes à concevoir leurs projets tout en préservant leurs spécificités locales.

Les **axes structurants** et les grands carrefours métropolitains seront les premiers à évoluer pour plus de sécurité, de confort et de continuité dans les déplacements.

Les interventions privilégieront :

- > la reconversion des espaces au profit de la marche, du vélo et de la végétalisation,
- > des circulations mieux adaptées aux usages,
- > des arrêts de bus plus visibles et accessibles,
- > une articulation claire entre voirie, stationnement et réseau cyclable.

Le réseau cyclable métropolitain sera consolidé avec la mise à jour du **Schéma Directeur des Aménagements Cyclables (SDAC 2)**. Cette nouvelle étape permettra de hiérarchiser les itinéraires, de combler les discontinuités et de renforcer la sécurité sur l'ensemble du territoire.



**Des rues qui respirent, plus sûres et plus agréables à parcourir.**



# MIEUX ORGANISER LE STATIONNEMENT POUR MIEUX PARTAGER L'ESPACE

Longtemps pensé comme un simple espace de stationnement, l'espace public devient aujourd'hui un levier d'équilibre entre mobilité, cadre de vie et attractivité des centres-villes. L'enjeu est de répartir les usages pour rendre la rue plus fluide, plus végétale et plus agréable à vivre.

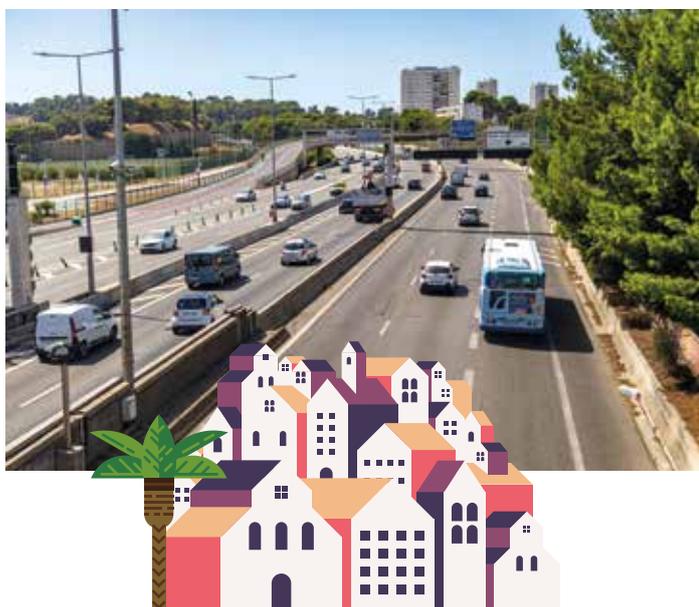
À l'échelle métropolitaine, une **stratégie commune du stationnement** permettra d'harmoniser les pratiques et d'améliorer l'usage des parkings impactant le moins l'espace urbain, tout d'abord les parkings relais (P+R), puis ceux en ouvrage et enfin ceux situés en surface.

Cette nouvelle approche vise à réduire la pression sur la voirie et à encourager le recours aux transports collectifs, notamment lorsque des lignes de LHNS existent à proximité.

Cette évolution s'accompagnera d'une reconversion progressive des espaces de stationnement sur voirie, au profit de nouveaux usages :

- > aménagements cyclables ou piétons,
- > trottoirs élargis et plus confortables,
- > zones de livraison mieux intégrées,
- > espaces végétalisés favorisant la fraîcheur urbaine.

Le stationnement privé et d'entreprise sera également repensé pour favoriser la **mutualisation entre logements, commerces et activités**, tandis qu'une nouvelle tarification à l'échelle métropolitaine facilitera l'usage de transports collectifs.



## RÉGULER LA CIRCULATION POUR APAISER LA VILLE

Depuis l'ouverture du second tube du tunnel autoroutier en 2014 et l'élargissement de l'A57 achevée en 2025, le réseau routier métropolitain offre aujourd'hui de nouvelles capacités de circulation. Ces aménagements permettent un rééquilibrage entre les différents usages de la rue : limiter la place de la voiture dans les centres-villes et redonner toute leur attractivité à la marche, au vélo et aux transports collectifs.

Pour cela quatre grands axes vont guider la démarche :

- > **valoriser et sécuriser le réseau autoroutier**, en reconfigurant certains échangeurs par exemple,
- > **mieux mailler le réseau** au travers de nouvelles connexions au profit de tous les déplacements (exemple : relier en vélo Ollioules à Six-Fours ou La Seyne en franchissant l'A50),
- > **réorganiser la circulation** dans les centres-villes, notamment dans Toulon, afin de rééquilibrer le trafic, les usages et les espaces publics,
- > **développer des zones apaisées** (zones 30, zones de rencontre, "rues des enfants") pour redonner la priorité à la sécurité et à la convivialité.



Des zones apaisées, des centres-villes et des secteurs plus sereins.



## TOURISME, LITTORAL, ÉVÉNEMENTS : FACILITER LES MOBILITÉS POUR TOUS

Chaque année, le territoire attire de nombreux visiteurs : littoral, îles d'Or, grands événements culturels et sportifs, sites naturels... Pour concilier attractivité et qualité de vie, le plan de mobilité propose une organisation plus fluide et plus durable des déplacements touristiques et événementiels.

### MIEUX ACCÉDER AUX SITES TOURISTIQUES TOUT EN PRÉSERVANT LES ESPACES NATURELS

Atout majeur du territoire, le littoral attire chaque année de nombreux visiteurs, générant une forte pression automobile en été. Mais 83 % des touristes utilisent la voiture ! Préserver ces sites d'exception tout en facilitant l'accès des visiteurs impose une nouvelle manière d'organiser les déplacements, plus équilibrée et plus durable.

**Une régulation du stationnement** sera déployée sur les secteurs sensibles (presqu'île de Giens, route du Sel, Brusc, Sablettes) autour de plusieurs leviers :

- > réduction du stationnement en cœur de site,
- > lutte contre le stationnement sauvage,
- > création de parkings relais en amont des zones touristiques,
- > information des visiteurs grâce à des panneaux dynamiques et des outils numériques.

**En parallèle, les alternatives à la voiture seront renforcées :**

- > liaisons cyclables et boucles de cyclotourisme,
- > cheminements piétons confortables et sécurisés,
- > adaptation de la desserte en transports collectifs,
- > billet combiné entre le téléphérique du Faron et des parkings relais du centre-ville de Toulon,
- > renfort des transports en commun le dimanche en haute saison.



**Des accès mieux organisés pour protéger les sites et maintenir leur attractivité.**

## ACCUEILLIR SANS SATURER : UN ÉQUILIBRE ENTRE ATTRACTIVITÉ ET MOBILITÉ

Chaque année, la Métropole TPM recense 17 millions de nuitées/années dues au tourisme, représentant environ 3 millions de séjours. Cela constitue un atout majeur pour le territoire, mais aussi un défi : comment préserver la fluidité des déplacements et la qualité de vie des habitants, tout en maintenant une expérience touristique agréable ?

Une **enquête mobilité touristique** permettra de mieux connaître les pratiques de déplacement pour adapter l'offre, éviter la saturation des accès et renforcer les alternatives à la voiture.

Cette démarche est complétée d'un **accompagnement renforcé des visiteurs** :

- > campagnes d'information pour promouvoir les transports collectifs, le covoiturage et le vélo,
- > lancement d'un City Pass combinant activités et titres de transport,
- > création de points d'accueil dans les gares, ports et aéroports,
- > valorisation des mobilités partagées et électriques, en lien avec les acteurs du tourisme.



Une mobilité touristique mieux organisée, pour se déplacer autrement et préserver le territoire.

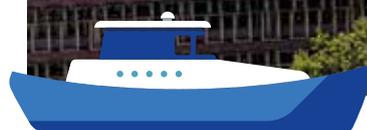


## GÉRER LES GRANDS ÉVÉNEMENTS SANS CONGESTIONNER LA VILLE

Matches, festivals, arrivées de ferries... chaque grand événement entraîne d'importants déplacements pouvant saturer les accès et les parkings. L'enjeu est d'anticiper ces pics de fréquentation et d'adapter l'organisation des transports pour préserver la fluidité et le confort de tous. Plusieurs leviers seront mobilisés :

- > création de **parkings relais temporaires et de parcs à vélos** à proximité des sites,
- > **renfort des lignes de bus** et mise en place de navettes événementielles,
- > **tarifs combinés** "événement + transport" pour inciter à l'usage des transports collectifs,
- > **information renforcée** avant et pendant les manifestations.

Une **coordination étroite avec les organisateurs** permettra d'éviter les chevauchements et d'ajuster la circulation en temps réel grâce à des plans événementiels spécifiques. Des dispositifs sur mesure seront le cas échéant activables lors de pics de pollution ou d'incidents de circulation.





## FAVORISER L'ESSOR DES MOBILITÉS PARTAGÉES ET RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

Le Plan de Mobilité trace la voie d'un territoire plus fluide et plus sobre, où chaque déplacement compte. En développant les transports partagés, les énergies propres et une coordination renforcée des projets, la mobilité de demain se construit dès aujourd'hui.

### ENCOURAGER LES MOBILITÉS PARTAGÉES ET PROPRES

Réduire la dépendance à la voiture individuelle et les émissions liées aux déplacements implique de développer des solutions partagées et décarbonées, accessibles à tous.

Le plan de mobilité a ciblé plusieurs actions permettant de répondre à cet objectif :

- > **développer l'autopartage et le covoiturage** grâce à du stationnement réservé,
- > **déployer un réseau de location de vélos à assistance électrique**, notamment dans les zones touristiques, les pôles d'échanges et les parkings relais,
- > **installer davantage de bornes de recharge électrique** dans les parkings publics et pôles d'activités,
- > **moderniser le parc roulant et flottant de la Métropole**, avec des véhicules à faibles ou très faibles émissions,
- > **accompagner les entreprises** dans la mutualisation de leurs moyens pour réaliser des PDMie (Plans de Mobilité Inter-Entreprises) ou bien partager une flotte de véhicules propres,
- > promouvoir **une île de Porquerolles avec des mobilités 100% électriques**.



### LE TRANSPORT DE MARCHANDISES À ORGANISER À L'ÉCHELLE DE LA MÉTROPOLE

Moteur de l'économie locale, la logistique urbaine (transport et livraisons de marchandises) doit se réinventer pour gagner en efficacité et réduire son impact sur l'environnement. Une instance métropolitaine dédiée coordonnera les actions à engager :

- > **diagnostic** des flux et des besoins,
- > identification de **sites logistiques**,
- > élaboration d'un **schéma logistique** privilégiant les modes les moins polluants.

En centre-ville, des pistes ont été identifiées pour mieux organiser les livraisons et limiter les nuisances :

- > **horaires adaptés** pour éviter les pics de circulation,
- > **rationalisation et mutualisation** entre commerçants,
- > **zones d'arrêt** harmonisées et consignes automatisées pour fluidifier la distribution.



Une logistique urbaine repensée pour conjuguer performance et durabilité.

## ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS DE COMPORTEMENTS

Faire évoluer les habitudes de déplacement est un levier essentiel pour construire une mobilité plus durable. La Métropole mise sur **la proximité, l'écoute et la pédagogie** à travers plusieurs initiatives :

- > création de nouvelles **Maisons de la Mobilité**, fixes ou mobiles, pour informer et conseiller les usagers,
- > **soutien aux publics fragiles**, en lien avec les CCAS, le Département et les structures d'accompagnement à l'emploi,
- > développement de **pédibus et vélobus** pour encourager les trajets scolaires actifs

Une application unique de mobilité, « **le Compagnon Numérique de Mobilité** » rassemblera à terme bus, cars, train, voiture, vélo, marche à pied, covoiturage et autopartage.

Les **entreprises** seront accompagnées dans la sensibilisation aux alternatives automobiles et la mise en œuvre de **Plans de Mobilité Employeurs (PDME)**.

Le **vélo** occupe une place centrale dans cette stratégie avec le déploiement d'un réseau continu à l'échelle métropolitaine : stationnements sécurisés, jalonnement renforcé et dispositif incitatif.

Enfin, il demeure indispensable de sensibiliser autour de la sécurité routière:

- > Programmes « savoir rouler à vélo » et « rouler en trottinette »,
- > Communication préventive et sensibilisation auprès des cyclistes et des entreprises.



**Construire ensemble une mobilité plus sûre et plus propre**



## PILOTER ET COORDONNER LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN

Pour garantir la mise en œuvre cohérente du Plan de Mobilité, la Métropole met en place une **gouvernance commune et des outils de suivi performants**.

Objectif : coordonner les projets, suivre les avancées et ajuster les actions au fil du temps.

### Les priorités :

- > créer un **comité de coordination "Projet urbain et Mobilité"** pour harmoniser les démarches,
- > associer les **acteurs économiques et institutionnels** dans une concertation permanente à travers le Comité Consultatif des partenaires,
- > intégrer la **mobilité dans chaque projet urbain**, pour des quartiers mieux connectés,
- > développer un suivi partagé des actions du Plan de Mobilité.

### Pour soutenir cette dynamique, la Métropole prévoit :

- > de **nouvelles sources de financement** et une tarification adaptée aux usages,
- > la création d'une **Plateforme Métropolitaine des Données** et d'un **observatoire numérique** pour suivre les mobilités en temps réel.

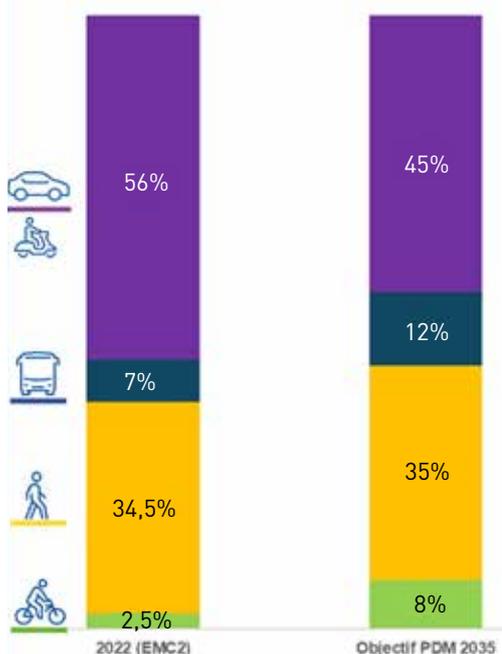




# CAP SUR 2035 : LA LIBERTÉ DE SE DÉPLACER POUR TOUS

Le plan d'actions du PDM 2025-2035 combine ambition et réalisme pour atteindre, d'ici 2035, un nouvel équilibre des déplacements, en réduisant la part de la voiture au profit des transports en commun et des modes actifs.

## EVOLUTION DES PARTS MODALES DE 2022 À 2035



## UN INVESTISSEMENT MAJEUR POUR LES MOBILITÉS DE DEMAIN

Le PDM représente un budget global de **2,51 milliards d'euros** sur dix ans, partagé entre l'ensemble des acteurs du territoire : Europe, Etat, Région, Département, Métropole...

- > **1,13 milliard d'euros** seront consacrés aux investissements.
- > **1,38 milliard d'euros** financeront le fonctionnement sur 10 ans.

## RÉPARTITION DU BUDGET SELON LES AXES DU PDM



- A. Donner au transport collectif le pouvoir de concurrencer l'autosolisme*
- B. Faire évoluer le partage de l'espace public en mettant les mobilités actives au cœur des aménagements*
- C. Organiser les mobilités touristiques et événementielles*
- D. Accompagner les mutations par un écosystème des mobilités*

## UN PLAN PENSÉ POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

Le PDM agit directement sur la qualité de l'air, la santé et le climat.

LES MODÉLISATIONS PRÉVOIENT :

- 25 % d'émissions de gaz à effet de serre
- 24 % de consommation énergétique
- 76 % d'oxydes d'azote et -27 % de particules fines
- une baisse du bruit routier pour plus de 180 000 habitants

Le plan privilégie les zones déjà urbanisées pour limiter l'artificialisation et préserver les milieux naturels.

## UN FORT IMPACT SUR LA MOBILITÉ DU TERRITOIRE

- +25% d'offre kilométrique en transports collectifs
- 53% de la population desservie par une ligne à Haut Niveau de Service contre 30% actuellement
- +68% du nombre de services de transports collectifs reliant la métropole aux territoires voisins
- +228% du nombre de bus à Haut Niveau de Service desservant les Quartiers Prioritaires